

Notice d'information patient



www.connexin.fr



Qu'est
ce que
Connexin ?

*Connexin est un outil
destiné à favoriser
la communication
entre vos professionnels
de santé.*

Dans le cadre du suivi de votre traitement, votre professionnel de santé vous a proposé un service : Connexin

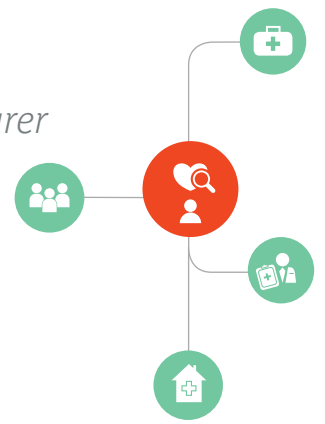
Connexin est un outil qui facilite la mise en relation de vos professionnels de santé, qu'ils soient en ville ou à l'hôpital (votre pharmacien, votre spécialiste à l'hôpital, votre médecin traitant...).

Ne pas utiliser cet outil n'aura pas de conséquence sur votre prise en charge habituelle.

Qui peut accéder à Connexin ?

▶ Vos professionnels de santé peuvent bénéficier de ce service pour mieux assurer votre suivi.

- Votre pharmacien en ville ou à l'hôpital
- Votre spécialiste en ville ou à l'hôpital
- Votre infirmière
- Votre médecin traitant



Connexin, quels sont les avantages ?

▶ Connexin permet à vos professionnels de santé (médecins, pharmaciens...) qui vous soignent de communiquer plus facilement et plus rapidement en cas de besoin. C'est-à-dire :

- Si vous signalez à l'un d'entre eux que vous tolérez mal votre traitement, et/ou que vous avez des difficultés à le prendre.
- Ou pour éviter un risque d'interaction avec vos autres médicaments.
- Seuls vos professionnels de santé qui vous accompagnent dans votre traitement pourront avoir accès à Connexin.
- Connexin favorise la coordination entre vos professionnels de santé. Vous pourrez demander la liste de vos professionnels de santé qui bénéficient du service avec leurs coordonnées.

A quoi sert cette notice d'information ?

▶ Cette notice a pour objectif de vous présenter le service Connexin, afin de recueillir votre accord libre et éclairé quant à l'utilisation des renseignements collectés.

- Vous devez consentir par écrit auprès de votre professionnel de santé à ce que des informations concernant votre santé soient collectées dans le cadre de Connexin.
- Connexin facilite l'accès et le partage de ces informations pour favoriser la coordination entre les professionnels de santé qui vous suivent.
- Vos données collectées pourront faire l'objet de projets de recherche médicale pour le compte de la société Connexin ou de ses partenaires.

Quelles sont les données collectées ?

▶ Pour votre suivi dans Connexin, le professionnel de santé doit renseigner les informations suivantes :

▶ **NOM / PRÉNOM** ▶ **DATE DE NAISSANCE** ▶ **SEXE**

Ces informations vont lui permettre de vous identifier au sein des différents patients qu'il suit dans Connexin.

En outre les informations suivantes sont collectées au fur et à mesure de vos visites :

▶ **VOTRE OU VOS TRAITEMENTS PRINCIPAUX**

▶ **TOLÉRANCE AU TRAITEMENT**

- Votre ressenti en terme de tolérance
- Le constat de votre professionnel de santé

▶ **INTERACTIONS MÉDICAMENTEUSES**

- Nom du traitement ou de la molécule
- Risque(s) d'interaction(s) médicamenteuse(s)

▶ **OBSERVANCE**

- Votre facilité à prendre votre traitement, évaluée, par exemple avec l'échelle de Girerd (source Ameli.fr)



Où sont stockés les renseignements collectés, Comment puis-je y accéder ?



Les renseignements collectés par vos professionnels de santé sont hébergés au sein d'un hébergeur de santé agréé par le ministère de la santé nommé ATE sous la responsabilité de la société Connexin. Ceux-ci assurent la confidentialité et la sécurité d'accès à vos données.

La commission nationale informatique et libertés (CNIL) a autorisé la mise en œuvre de ce traitement via l'autorisation numéro xxxxx.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Vous disposez également d'un droit d'opposition à la transmission des données couvertes par le secret professionnel susceptibles d'être traitées.

Vous pouvez également accéder directement* ou par l'intermédiaire d'un de vos professionnels de santé ayant contracté avec Connexin à l'ensemble de vos données médicales en application des dispositions de l'article L.1111-7 du Code de la Santé Publique.

**Conformément à la loi informatiques et libertés, vous avez la possibilité de demander la mise à disposition d'une copie de vos renseignements au format électronique en formulant votre demande sur l'adresse mail : contact-cnil@connexin.fr. Afin de justifier de votre identité une copie de votre pièce d'identité vous sera demandée.*

Pour plus d'information
rendez-vous sur

www.connexin.fr